

A5. Besoin en systèmes de santé solides mettant l'accent sur les soins de santé primaires

La réalisation de la CSU est tributaire de la mise en place d'une stratégie globale visant à transformer les systèmes de santé à l'aide de l'approche des soins de santé primaires (25) et d'un engagement en faveur des principes d'équité, de non-discrimination et d'universalité. Les soins de santé primaires constituent une approche de la santé et du bien-être fondée sur les besoins et la situation des personnes, des familles et des communautés. Cette approche porte sur la santé et le bien-être physique, mental et social dans son ensemble, lesquels présentent une certaine interdépendance. Elle propose des soins holistiques pour répondre aux besoins de santé tout au long de la vie (et non pas traiter seulement un ensemble de maladies spécifiques) et de dispenser ces soins autant que possible dans l'environnement quotidien des personnes (13).

La définition des soins de santé primaires (13) proposée par l'OMS s'articule autour de trois composantes :

1. Veiller à ce que les personnes puissent bénéficier, pour leurs problèmes de santé, de services complets de promotion, de protection, de prévention, de soins curatifs, de réadaptation et de soins palliatifs tout au long de leur vie, et donner la priorité stratégique aux principales fonctions du système destinées aux personnes, aux familles et à la population entière, en tant qu'éléments essentiels de la prestation de services intégrés à tous les niveaux de soins ;
2. Prendre systématiquement en compte les déterminants plus généraux de la santé (y compris les facteurs sociaux, économiques et environnementaux ainsi que les caractéristiques et les comportements des personnes) grâce à des politiques publiques et des mesures fondées sur des données factuelles, dans tous les secteurs ; et
3. Donner aux individus, aux familles et aux communautés les moyens d'améliorer leur santé, afin qu'ils se placent en défenseurs des politiques de promotion et de protection de la santé et du bien-être, qu'ils participent à la mise en place de services sanitaires et sociaux, et qu'ils puissent s'administrer eux-mêmes des soins et en prodiguer aux autres.

Un système de soins de santé primaires solide est indispensable à la réalisation de la CSU. Il s'agit par ailleurs du moyen le plus rentable de répondre à l'ensemble des besoins de santé de la population. Il fournit un cadre pour intégrer des services relatifs aux maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi que ceux destinés à des populations spécifiques, telles que les femmes et les enfants, qui sont souvent fournis de façon isolée.

Le tableau 1 présente les principaux attributs et les domaines correspondants pour renforcer les systèmes de santé en vue de la réalisation de la CSU (26).

Tableau 1. Caractéristiques du système de santé et mesures en faveur de la réalisation de la CSU

Caractéristiques du système de santé	Domaine d'action nécessaire pour atteindre la CSU
Qualité	Réglementations et environnement réglementaire Services efficaces et adaptés aux besoins des individus et de la population Engagement individuel, familial et communautaire
Efficacité	Conception du système visant à répondre aux besoins de la population Mesures incitatives pour des prestations de services appropriées et une utilisation adéquate de ces derniers Efficacité et performance de la gestion
Équité	Protection financière Couverture des services et accès à ceux-ci Non-discrimination.
Redevabilité	Leadership gouvernemental et état de droit pour la santé Partenariats pour l'élaboration des politiques publiques Transparence, suivi et évaluation
Pérennité et résilience	Préparation en matière de santé publique Capacités de la communauté Adaptabilité et pérennité du système de santé

Source : adapté à partir de la référence 26

À l'échelle mondiale, les pays sont clairement résolus à donner la priorité aux soins de santé primaires (comme l'a reflété la Déclaration d'Astana (25)), et se tournent manifestement vers un soutien budgétaire accru pour les soins de santé primaires dans le contexte de la CSU, comme l'indique le rapport 2018 de l'OMS sur le financement de la santé (27).